

Compte Rendu du Conseil Municipal du 28/06/2012

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le 28 JUIN, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 20 juin 2012, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. VANNIER, HAFIDI, Mme DIAKITE, M. LANTERNIER, Mme LE BIHAN, MM AIT BOUALI, HEDJEM, Mme RATZEL TOGO, MM. GARNIER, LOGRE, Mmes HAMMACHE, KHELAF, M. MAIZA, Mme FOURNIER, M. MINIMBU, Adjoints au Maire,

M. VINCENT, Mme SANDT, MM. GUERRIEN, MALEME, KETFI, Mme CHIBAH, M OGE
Mmes ZAHIR, HARKATI, MM. MILIA, BEAUDET, KARMAN, Mmes DERKAOUI, KARMAN SUCH, M. RUER, Mmes GRARE, DESCAMPS, Conseillers Municipaux,

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :
M. MONINO	M. MAIZA	Mme LATOUR	Mme GRARE
Mme THEURIER AZZOUZ	M. GARNIER	M. DEL MONTE	M. BEAUDET
Mme LOURENCO	Mme FOURNIER	M. KAMALA	Mme DERKAOUI
Mme MADI	Mme KHELAF		

M. LANTERNIER excusé à partir de la question 175 est représenté par Mme ZAHIR
M. VINCENT excusé à partir de la question 157 est représenté par M. LOGRE
Mme SANDT excusée à partir de la question 175 est représentée par Mme HARKATI
M. MILIA excusé à partir de la question 172 est représenté par M. LANTERNIER

Excusées : Mmes AHMED, KOUAME.

Absents : M. ROS, Mme M'DAHOMA MOHAMED, MM. AUGY, PAUPERT, MENIA, Mmes LENOURY.

Secrétaire de séance : Mme HARKATI

QUESTION N° 147 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 Mai 2012

A l'unanimité.

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 Mai 2012

QUESTION N° 148 - RAPPORTEUR Marc GUERRIEN

OBJET : Avis du conseil municipal concernant la demande d'adhésion de la commune de Saint-Ouen à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune

A la majorité des membres du conseil, M. HAFIDI du Parti Républicain de Gauche s'étant abstenu

EMET UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion de la Commune de Saint-Ouen à la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune.

QUESTION N° 149 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Approbation du compte administratif 2011 du budget principal

A la majorité des membres du conseil, le groupe "Communiste et citoyen" et Mme DESCAMPS du groupe "union du nouvel Aubervilliers s'étant abstenus

ADOpte le compte administratif 2011 du budget principal,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion,

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

RECETTES DE L'EXERCICE

Investissement	52 951 924,86 €
Fonctionnement	110 278 850,91 €
Total	163 230 775,77 €

DEPENSES DE L'EXERCICE

Investissement	49 096 417,33 €
Fonctionnement	110 404 095,92 €
Total	159 500 513,25 €

RESULTATS DE L'EXERCICE

Investissement	3 855 507,53 €
Fonctionnement	-125 245,01 €
Total	3 730 262,52 €

QUESTION N° 151 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**OBJET : Affectation du résultat du compte administratif 2011 du budget principal**

A la majorité des membres du conseil, le groupe "Communiste et citoyen" et Mme DESCAMPS du groupe "union du nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement tel qu'il ressort du compte administratif 2011 du budget principal de la commune comme suit :

Résultat de fonctionnement		
A	résultat de l'exercice	-125 245,01 €
B	résultats antérieurs reportés	649 275,64 €
C	résultat à affecter (C=A+B)	524 030,63 €

Besoin de financement de la section d'investissement		
D	résultat de l'exercice	3 855 507,53 €
E	résultats antérieurs reportés	-7 963 013,32 €
F	restes à réaliser en dépenses	4 152 193,00 €
G	restes à réaliser en recettes	8 122 866,15 €
H	solde des restes à réaliser (H=G-F)	3 970 673,15 €
I	besoin de financement (I=D+E+H)	-136 832,64 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
J	couverture du besoin de financement de la section d'investissement	136 832,64 €
K	dotation complémentaire en réserves (1068)	0,00 €
L	excédent reporté à la section de fonctionnement	387 197,99 €

QUESTION N° 152 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**OBJET : Approbation du compte administratif 2011 du budget annexe du SSIDPAAH**

A l'unanimité.

ADOpte la présentation du compte administratif 2011 du budget annexe du SSIDPAAH.

CONSTATE la concordance du compte administratif et du compte de gestion.

ARRÊTE les résultats définitifs 2011 comme suit :

RECETTES DE L'EXERCICE	Secteur "Adultes handicapés"	Secteur "Personnes âgées"	TOTAL
Investissement	0,00 €	38 212,93 €	38 212,93 €
Exploitation	95 325,62 €	1 272 383,10 €	1 367 708,72 €
Total	95 325,62 €	1 310 596,03 €	1 405 921,65 €

DEPENSES DE L'EXERCICE

Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Exploitation	91 638,92 €	1 243 959,16 €	1 335 598,08 €
Total	91 638,92 €	1 243 959,16 €	1 335 598,08 €

RESULTATS DE L'EXERCICE

Investissement	0,00 €	38 212,93 €	38 212,93 €
Exploitation	3 686,70 €	28 423,94 €	32 110,64 €
Total	3 686,70 €	66 636,87 €	70 323,57 €

QUESTION N° 153 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Approbation du compte de gestion 2011 du budget annexe du SSIDPAAH

A l'unanimité.

APPROUVE le compte de gestion 2011 du budget annexe du SSIDPAAH, établi par la trésorier municipal, arrêté comme suit :

- excédent d'investissement de : 38 212,93 €
- excédent de fonctionnement de : 32 110,64 €

QUESTION N° 154 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**OBJET : Affectation du résultat du compte administratif 2011 du budget annexe du SSIDPAAH**

A l'unanimité.

CONSTATE que le compte administratif 2011 du SSIDPAAH présente un résultat global d'exploitation excédentaire de 32 110,64 € ainsi réparti :

- activité relative aux « adultes handicapés » : excédent de 3 686,70 €
- activité relative aux « personnes âgées » : excédent de 28 423,94 €

DECIDE d'affecter ce résultat à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice 2013 selon la répartition suivante :

	001-Adultes handicapés	002-Personnes âgées	TOTAL
Excédents affectés à la réduction de charges d'exploitation (compte 110)	3 686,70 €	28 423,94 €	32 110,64 €

QUESTION N° 155 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**OBJET : Décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2012**

A la majorité des membres du conseil, le groupe "Communiste et citoyen" et Mme DESCAMPS du groupe "union du nouvel Aubervilliers" ayant voté contre

APPROUVE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2012 comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 51 971 €

Recettes : 51 971 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 42 460 €

Recettes : 42 460 €

QUESTION N° 156 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Convention de mutualisation et de mise à disposition de services entre la Ville et la Communauté d'agglomération "Plaine Commune"

A l'unanimité.

APPROUVE le renouvellement de la convention de mutualisation et de mise à disposition entre la Ville et la Communauté Agglomération Plaine Commune

AUTORISE le maire à signer ladite convention au nom et pour le compte de la Ville d'Aubervilliers

DIT que cette convention durera 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2012 et pourra être reconduite par tacite reconduction sans que sa durée totale puisse excéder les 6 ans.

QUESTION N° 157 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Modification de la garantie d'emprunt accordée à la SA HLM Le Moulin Vert pour l'acquisition des logements 162-164 rue Henri Barbusse, 90-92 rue André Karman, 47 et 74 rue Heurtault

A l'unanimité.

ANNULE la délibération n°071 du 12 avril 2012

ACCORDE la garantie de la ville d'Aubervilliers à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 2 041 500 € souscrit par la SA HLM Le Moulin Vert auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations avec les caractéristiques suivantes :

Prêt « Gaïa »

- Montant : 2 041 500 €

- Durée totale: 7 ans, dont durée du différé d'amortissement : 6 ans

- Périodicité des échéances : annuelle

- Index : Livret A

- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb (soit 2,85 % au 01/02/2012)

- Révisabilité du taux d'intérêt : en fonction de la variation du taux du Livret A

Ce prêt GAIA est destiné à financer l'acquisition de parcelles situées à AUBERVILLIERS au 162-164 rue Henri Barbusse, 90-92 rue Karman, 47 rue Heurtault et 74 rue Heurtault.

ACCORDE la garantie de la ville d'Aubervilliers pour la durée totale du prêt et sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM Le Moulin Vert dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

ENGAGE la ville d'Aubervilliers, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes contractuellement dues, à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ENGAGE la ville d'Aubervilliers, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

AUTORISE le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM Le Moulin Vert.

QUESTION N° 158 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre de l'appel à projet 2012 "Animation sociale des quartiers-Sécurité"

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à solliciter les demandes de subvention, auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, d'un montant total de 27 719 € correspondant aux actions suivantes :

- Dispositif de médiation sociale de nuit (10 199 €)
- Accompagnement des familles dans le cadre de la Commission d'accueil des Familles (4 300€)
- Mise en place d'un rallye citoyenneté (1 000€)
- Groupe de Prévention et de Suivi de la Délinquance (2 220€)
- Accueil des postes de travail d'intérêt général (1 500€)
- Mise en place d'une consultation d'unité de Victimologie (3 500€)
- Mise en place d'un accompagnement individuel et collectif de jeunes ayant des pratiques déviantes avec séjour de rupture et de coaching d'insertion socioprofessionnelle (5 000€)

QUESTION N° 159 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Versement d'une subvention d'équipement à l'OPH d'Aubervilliers dans le cadre du protocole CGLLS 2009-2014

A l'unanimité, les administrateurs de l'OPH d'Aubervilliers ne participant pas au vote

ATTRIBUE à l'OPH d'Aubervilliers une subvention d'équipement de 300 000 € dans le cadre du protocole de consolidation de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS).

QUESTION N° 160 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Versement d'une subvention d'équipement à la Caisse des écoles d'Aubervilliers

A l'unanimité.

DECIDE de verser à la Caisse des écoles d'Aubervilliers une subvention d'équipement de cent huit mille cent dix-huit euros (108 118 €) pour le financement de son programme d'investissement.

QUESTION N° 161 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : ZAC EMILE DUBOIS: Signature de l'avenant n°11 au traité de concession d'aménagement

A la majorité des membres du conseil, Mme DESCAMPS du groupe "Union du nouvel Aubervilliers" s'étant abstenue

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°11 visant à actualiser la participation de la commune arrêtée au 31 décembre 2010 à 2 621 503,56 € HT et répartie comme suit :

- 2 224 753,56 € HT en numéraire, dont 1 533 505,92 € ont déjà été versés au 31 décembre 2009 comme indique le CRACL 2010.

Le reste à réaliser, soit 691 247,64 € sera versé en deux fois :

400 000 € en 2012 dont 200 000 € au titre de 2011 et 291 247,64 € en 2013.

- Un apport en nature (foncier) à hauteur de 396 750 € HT.
-

QUESTION N° 162 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Rapport d'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et du Fonds de solidarité Ile-de-France au titre de l'année 2011

A l'unanimité.

PREND ACTE du rapport d'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) et du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) pour l'année 2011.

QUESTION N° 163 - RAPPORTEUR Djamila KHELAF**OBJET : Tarifs des centres de loisirs maternels et du centre de loisirs élémentaire Maria Casarès pour l'année 2012/2013**

A l'unanimité.

ADOpte : les tarifs des participations familiales aux activités de garderies maternelles du matin, des soirées, des mercredis et vacances du centre de loisirs maternels et du centre de loisirs élémentaires Maria Casarès comme suit à compter du 4 septembre 2012.

CENTRE DE LOISIRS MATERNELS

CENTRE DE LOISIRS ELEMENTAIRES

TRANCHE	QUOTIENTS	CENTRE DE LOISIRS MATERNELS		CENTRE DE LOISIRS ELEMENTAIRES	
		Tarifs 2011/2012 SOIR	Tarifs 2012/2013 JOURNEE	Tarifs 2011/2012 SOIR	Tarifs 2012/2013 JOURNEE
A	0 à 105.00 €	0.24	0.66	1.00	1.00
B	105.01 à 150.00 €	0.39	1.18	1.00	1.30
C	150.01 à 200.00 €	0.59	1.78	1.00	1.80
D	200.01 à 275.00 €	0.82	2.16	1.00	2.20
E	275.01 à 350.00 €	0.93	2.54	1.00	2.60
F	350.01 à 460.00 €	1.10	2.94	1.00	2.90
G	460.01 à 610.00 €	1.20	3.32	1.00	3.40
H	610.01 à 760.00 €	1.39	3.88	1.00	3.80
I	760.01 à 920.00 €	1.45	4.08	1.00	4.00
J	920.01 et plus	1.62	4.48	1.00	4.30
G bis	Tarifs sans ressources	1.20	3.32	1.00	3.40
K	Extérieurs ou pas présenté	1.62	4.48	1.00	4.30

ADOPTE : les tarifs forfaitaires pour l'accueil du matin

	TARIFS 2012/2013	TARIFS 2011/2012
ACCUEIL A LA SEMAINE	9.60 EUROS	9.40 EUROS
ACCUEIL AU MOIS	26.10 EUROS	25.50 EUROS
ACCUEIL EXCEPTIONNEL A LA JOURNEE	4.10 EUROS	4.00 EUROS

Cas particuliers

- La situation des familles se présentant sans justificatifs de revenus sera classée d'office dans la tranche de quotient G bis.
- Lorsque des groupes d'enfants extérieurs à Aubervilliers seront occasionnellement accueillis au centre de loisirs maternel, le tarif maximum K leur sera appliqué comme pour les familles ne venant pas faire calculer leur tarif
- Familles sans ressources : application d'un tarif forfaitaire de 1.20€ pour les soirées et de 3.32€ pour les mercredis et vacances révisable en commission sociale.
- Enfants extérieurs aux écoles d'Aubervilliers : application du plein tarif de 4.48€.
- La prestation des enfants qui bénéficient d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) sera facturée 1 jour sur 2 pour les repas et les goûters.

QUESTION N° 164 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Attribution de deux subventions à des associations dans le cadre d'une aide à la création d'emplois

A l'unanimité.

ATTRIBUE les subventions suivantes :

- 2 000 euros pour l'association *Les Artistes des couleurs et de la diversité* pour le renouvellement d'un contrat unique d'insertion ;
- 2 000 euros pour l'association *Les Laboratoires d'Aubervilliers* pour la création d'un emploi- tremplin ;

QUESTION N° 165 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Convention de délégation de paiement des dépenses de soins des usagers avec diverses mutuelles

A l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de délégation de paiement avec les mutuelles suivantes :

- Mutuelle Intégrance : ACTIL
 - Almerys
 - MACIF
 - Mutuelle MUTAMI
-

QUESTION N° 166 -1- RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : MOSAÏQUE : Demande de subventions et signature des conventions auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à signer la convention avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour obtenir une subvention de 45.000 € pour la poursuite de l'action Point d'Accueil et d'Ecoute jeunes (PAEJ) Mosaïque en 2012.

QUESTION N° 166 -2- RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : et du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis. Année 2012.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à solliciter auprès du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis une subvention de 25.000 € pour la poursuite de l'action Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ) Mosaïque en 2012.

QUESTION N° 167 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé Publique d'Ile-de-France (ARS) pour l'année 2012. Reconduction de 14 projets de santé. Signature de la convention.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire d'Aubervilliers à solliciter auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France une subvention d'un montant de 230.000 Euros pour la poursuite de 13 projets de santé publique en 2012.

APPROUVE la convention établie à cet effet.

AUTORISE le maire à la signer.

QUESTION N° 167 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Marché de fourniture de mobilier scolaire et de restauration. Approbation du marché.

QUESTION REPORTEE

QUESTION N° 169 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Dotation de Développement Urbain pour l'année 2012. Autorisation de demande de subvention et approbation de l'enveloppe pour l'année 2012.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Préfet l'attribution effective d'une subvention d'un montant total de 1 000 000 d'euros au titre de la Dotation de Développement Urbain (DDU) 2012.

AUTORISE le Maire à demander une répartition de la DDU sur les trois opérations suivantes :

- Acquisition de la PMI du Landy
- Rénovation du stade Karman
- Travaux de mise en accessibilité de sites communaux

QUESTION N° 170 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Abrogation de la délibération n°136 du 31 mai 2012 - Acquisition de l'équipement situé 6-8 rue Albinet à Aubervilliers, sur la parcelle G 134, d'une superficie de 335,80 m², auprès de l'OPH d'Aubervilliers

A l'unanimité.

ABROGE la délibération n°136 du 31 mai 2012.

DECIDE d'acquérir l'équipement situé 6-8 rue Albinet à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée

G 134, d'une superficie de 335,80 m², auprès de l'OPH d'Aubervilliers afin d'y installer un centre de Protection Maternelle et Infantile.

DIT que l'acquisition s'effectuera au prix de 1 449 295,45 € TTC.

AUTORISE le maire à signer les actes notariés relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 171 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Cession du bien en totalité situé 3 rue Pierre Curie à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée A 116, au profit de la SCI TING FRERES.

A l'unanimité.

DECIDE de céder le bien en totalité situé 3 rue Pierre Curie à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée A 116 d'une superficie de 431 m² au profit de la SCI TING FRERES.

FIXE le prix de cession à 260.000 € majorés des frais notariés d'acquisition.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 172 - RAPPORTEUR Jean Yves VANNIER

OBJET : Prise en considération de l'opération d'aménagement dite République Nord et possibilité de surseoir à statuer

A l'unanimité.

APPROUVE : l'opération d'aménagement dite République qui s'articule autour de 3 principes de développement à savoir :

- la création d'une place et d'un nouvel axe nord-sud,
- l'implantation d'une médiathèque,

- la définition d'une forme architecturale permettant la réalisation d'environ :

550 logements, 670 m² de commerces, 7400 m² d'équipement dont une médiathèque.

DECIDE que conformément à l'article L 111.10 du code de l'urbanisme un sursis à statuer pourra être opposé à toute demande d'autorisation de travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de l'étude prise en considération par la présente délibération.

PRECISE que la présente délibération fera l'objet de mesures d'affichage et de publicité conformément à l'article R 111.47 du code de l'urbanisme (affichage de la Mairie et mention insérée dans un journal diffusé dans le département).

QUESTION N° 173 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Création d'une société publique locale Plaine Commune Développement

A la majorité des membres du conseil, Mme DESCAMPS du groupe "union du nouvel Aubervilliers" s'étant abstenue

APPROUVE la création de la Société Publique Locale, dénommée « SPL Plaine Commune Développement » ;

APPROUVE le projet de statuts de la SPL Plaine Commune Développement ;

DECIDE que la commune d'Aubervilliers sera actionnaire de la SPL Plaine Commune Développement à hauteur de 84 913 €, dont 42 457 € à verser immédiatement puis 8 491 € par an pendant 5 ans

DECIDE de verser la somme de 42 457 € sur le compte de la SPL Plaine Commune Développement au titre du versement du capital;

DECIDE que Jean-Yves VANNIER sera son représentant au conseil d'administration de la SPL Plaine Commune Développement ;

AUTORISE le Maire à signer les statuts et tout acte utile découlant de cette délibération.

QUESTION N° 174 - RAPPORTEUR Ugo LANTERNIER

OBJET : Convention de gestion du contingent de l'opération de construction d'une résidence pour étudiants de 156 logements et d'une résidence pour jeunes actifs en mobilité de 93 logements situés 80 avenue de la République à Aubervilliers par Antin Résidences

A l'unanimité.

APPROUVE la convention de gestion du contingent entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers relative aux 50 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction d'une résidence pour étudiants de 150 logements et d'une résidence pour jeunes actifs en mobilité de 93 logements, situés 80 avenue de la République à Aubervilliers par Antin Résidences.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention.

QUESTION N° 175 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Délégation à Beit Jala en Palestine et à Gilboa en Israël pour représenter la ville et renforcer les liens de coopération : prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement

A la majorité des membres du conseil, les groupes "Europe écologie les Verts" et "Parti radical de gauche" s'étant abstenus

DECIDE d'envoyer à Beit Jala et Gilboa une délégation du 16 au 20 mai 2012 de la ville d'Aubervilliers composée de :

- Monsieur le Maire, Jacques SALVATOR,
- Monsieur Omar AIT BOUALI, Maire Adjoint Délégué à la Jeunesse aux Sports et à la Prévention Spécialisée,
- Monsieur Mickael DAHAN, directeur du cabinet du Maire,
- Monsieur BYL Martial directeur du pôle Jeunesse et Sports
-

Et du 12 au 21 mai 2012

- Monsieur SKIKKER Nour'Eddine, chargé de mission Jeunesse

DIT que Monsieur le Maire, Jacques SALVATOR s'est rendu à Beit Jala et Gilboa du 16 au 20 mai 2012 afin de favoriser et renforcer les relations entre les villes.

DIT que Monsieur Omar AIT BOUALI s'est rendu à Beit Jala et Gilboa du 16 au 20 mai 2012 afin de favoriser et renforcer les relations entre les villes

DIT que Monsieur Mickael DAHAN s'est rendu à Beit Jala et Gilboa du 16 au 20 mai 2012 afin de favoriser et renforcer les relations entre les villes

DIT que Monsieur BYL Martial s'est rendu à Beit Jala et Gilboa du 16 au 20 mai 2012 afin de favoriser et renforcer les relations entre les villes

DIT que Monsieur SKIKKER Nour'Eddine s'est rendu à Beit Jala et Gilboa du 12 au 20 mai 2012 afin de favoriser et renforcer les relations entre les villes et l'encadrement du groupe de jeunes

DIT que les frais de voyage de la délégation (déplacements, hébergement, repas) seront pris en charge par la ville. Les membres de la délégation recevront des indemnités selon les tarifs pratiqués par le Ministère des Affaires étrangères et européennes pour les séjours en Israël, soit un montant journalier de 222 dollars US (176 euros).

QUESTION N° 176 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Attribution de bourses lors de la commission du 6 Juin 2012 dans le cadre du Contrat Local Jeunes "Auber +"

A l'unanimité.

DIT QUE : les bourses dont le principe et les montants ont été approuvés par délibération susvisée du 12 avril 2012 sont respectivement attribuées aux jeunes albertvillariens mentionnés dans la liste ci-dessous.

Noms Prénoms	Projets soutenus	Montant de l'aide
AIT AMER Wafa	Séjour Linguistique-Manchester	940,00 €
BIENFAIT MARIN Georges	Permis de conduire	300,00 €
BENHARTY Imène	Permis de conduire	300,00 €
BOISPUR-SALBRIS Stanley	Permis de conduire	400,00 €
CISSE N'deye	Projet Collectif – Ensemble A	1500,00 €
CHARLEMAGNE Carlyne	Permis de conduire	200,00 €
CHERIF Mohamed-Ali	Permis de conduire	200,00 €
CAMARA Samba	Permis de conduire	300,00 €
CHENNIT Nabil	Permis de conduire	400,00 €
CONFORTI Aurélie	Formation de Moniteur Educateur	450,00 €
DEMBELE Abdoulay	Permis de conduire	400,00 €
DEMBELE Fatoumata	Permis de conduire	400,00 €
DINO Jennifer	Permis de conduire	400,00 €
DOUCOURE Bassirou	Permis de conduire	400,00 €
FOFANA Fatoumata	Ecole de Commerce INSEEC	1500,00 €
GUYARD Julien	Formation Moniteur Auto-Ecole	1500,00 €
ISMAEL Naym	Permis de conduire	400,00 €
JEGGLI Barbara	Formation au Togo dans le cadre du DUT Carrières Sociales	1000,00 €
KAYAT Abdekhalek	Formation CECYS	164,45 €
KEBICHE Hatim	Permis de conduire	200,00 €
KONTE Fatoumata	Permis de conduire	400,00 €
LAHNINE Sarah	Permis de conduire	400,00 €
LIN Aurélie	Permis de conduire	200,00 €
NDAYISHIMIYE Patient	Permis de conduire	400,00 €
MONTEIRO Gwladys	Permis de conduire	300,00 €
RAMDANI Zohra	Permis de conduire	200,00 €
SABRI Youssef	Formation Gardien d'Immeuble	1500,00 €
SAE Ryan	Bafa – Général	194,00 €
SOUMARE Khadidiatou	Permis de conduire	200,00 €
SYLLA Abdallah	Permis de conduire	400,00 €
TAGUERSIFT Siham	Permis de conduire	400,00 €
TITOUH Massinissa	Permis de conduire	400,00 €
TOUET Solène	Permis de conduire	300,00 €
TRAORE Hatouma	Voyage linguistique au Canada	1500,00 €
YAHIAOUI Lila	Formation 1 ^{ère} année de cycle Bachelor à Sup'Biotech	1500,00 €
Nombre de jeunes : 36		Total : 19 648,45 €

AUTORISE : le Maire à signer les conventions relatives au partenariat du Contrat Local Jeunes « Auber+ » entre la commune et les jeunes.

QUESTION N° 177 -1- RAPPORTEUR Brahim HEDJEM

OBJET : Révision annuelle des droits de place des marchés du Centre,

A l'unanimité.

PREND ACTE de la réévaluation de + 1.17 % des droits de place du marché du Centre à compter du 1^{er} juillet 2012, pour un an.

QUESTION N° 177 -2- RAPPORTEUR Brahim HEDJEM

OBJET : Révision annuelle des droits de place des marchés du Montfort

A l'unanimité.

PREND ACTE de la réévaluation de + 1.17 % des droits de place du marché du Montfort à compter du 1^{er} juillet 2012, pour un an

QUESTION N° 177 -3- RAPPORTEUR Brahim HEDJEM

OBJET : Révision annuelle des droits de place des marchés des quatre chemins

A l'unanimité.

PREND ACTE de la réévaluation de + 1.17 % des droits de place du marché des Quatre-Chemins à compter du 1^{er} juillet 2012, pour un an.

QUESTION N° 178 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Détermination du montant de la participation financière de la ville au fonctionnement des écoles privées

A la majorité des membres du conseil, Mmes CHIBAH, ZAHIR, HARKATI du groupe "Socialiste et républicain" ayant voté contre et le groupe "Communiste et citoyen" s'étant abstenu

FIXE la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées à 425 € par élève de primaire demeurant à Aubervilliers.

QUESTION N° 179 - RAPPORTEUR Benoit LOGRE

OBJET : Prestations de garde d'enfants pour l'établissement d'accueil du jeune enfant sis 15/15 bis avenue de la République. Approbation du marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le marché relatif à la prestation de garde d'enfants pour l'établissement d'accueil du jeune enfant du 15/15 bis avenue de la République passé sur procédure adaptée pour une durée de quatre ans et trois mois à compter de sa notification à l'entreprise titulaire.

AUTORISE le Maire à signer le marché avec la société People & Baby, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse à 2 328 382.36 € (prix préparatoire, prix maximal d'exploitation et prix de rémunération de l'activité), soit un montant total annuel de 589 587.34 €.

QUESTION N° 180 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE

OBJET : Convention de financement du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement des projets du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (Réaap) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint Denis

QUESTION N° 181 - RAPPORTEUR Tedjini-Michel MAÏZA

OBJET : Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre et élaboration du plan climat énergie territorial d'Aubervilliers. Approbation de l'opération. Demande de subventions.

A l'unanimité.

APPROUVE la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre

APPROUVE la réalisation d'un Plan Climat-Energie Territorial à Aubervilliers en deux phases (approche organisationnelle obligatoire en 2012 et approche territoriale recommandée en 2013)

AUTORISE le Maire à déclarer au Préfet de la Région Ile de France le lancement de l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial d'Aubervilliers, ainsi qu'à l'AORIF -Union sociale pour l'habitat d'île de France

AUTORISE le Maire à solliciter et percevoir des subventions auprès de tout partenaire susceptible de financer cette opération, et notamment auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.**DIT** que les dépenses prévues s'élèvent à 72 000 € TTC, réparties de la façon suivante : 48 000 € TTC en 2012 et 24 000 € TTC en 2013.

QUESTION N° 182 - RAPPORTEUR Soumia ZAHIR

OBJET : Convention relative au financement de l'accompagnement social lié au logement par le Fonds de Solidarité Logement 2012

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire à signer la convention relative au financement de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), à intervenir avec le Département de la Seine Saint Denis pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, tel que ce projet figure en annexe de la présente délibération.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 22 H 55